

LE CRIEUR DE NUIT

L'alerte incendie revêtait une importance capitale dans les bourgs comme Neuwiller où les maisons se blottissaient les unes contre les autres à l'abri de leurs murailles. Le Landgrave de Hesse en était à ce point convaincu qu'il promulgua en 1785 un nouveau règlement d'incendie. Celui-ci prévoyait la ronde de veilleurs de nuit ou de crieurs d'heures. Le service commençait à 9 heures du soir en hiver et à 10 heures en été et s'achevait à 3 ou 4 heures du matin.

Cependant, l'existence de crieurs de nuit est avérée bien avant cette date. En 1747 par exemple, le Chapitre offrait déjà une rétribution spéciale aux crieurs appointés par la communauté villageoise. Pour prévenir d'éventuels incendies et veiller à ce que les voleurs n'entrassent pas dans leur enclos en cours de nuit, les chanoines les gratifiaient d'un sac de grain, moitié orge moitié froment.

Pour prévenir les incendies, le Landgrave exigea des nouvelles constructions une couverture en tuiles au lieu d'une toiture en chaume. Il ordonna un ramonage des cheminées tous les six mois et exigea des fours à pain à l'extérieur de la cuisine. Les propriétaires de puits devaient laisser l'entrée de leur cour dégagée et, pour chaque lance d'incendie, la commune devait disposer de douze seaux en cuir.

Le nom de quelques-uns de ces crieurs de nuit nous est parvenu.

Pour nourrir ses huit enfants, le journalier Mathias Solhard (1751-1816) avait accepté ce poste qui lui rapportait 45 F par an. Il habitait dans la *Zehngass* (faubourg du maréchal Clarke). En 1789, les archives citent Jacques Hecht (1742-1803), ancien grenadier, et Bernard Gattermeyer, journalier, comme « *Stundenblaser* ».

Leur collègue Joseph Wagenheim (1783-1861) fut nommé en 1816 et Jean Dubourg (1770-1847), de la *Heterichgass* (rue Hedwige) en 1841.



Illustration : Dessin d'Eugène Heinrich, Zaberner Wochenblatt du 4 mai 1942.